

## Coupon réponse

### Le tri des biodéchets, la distribution de composteurs gratuits a commencé

La loi AGECE (Anti-Gaspillage Economie Circulaire) oblige les collectivités à apporter des solutions aux habitants pour le tri à la source des biodéchets au 01/01/2024.

Les biodéchets sont constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ails, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Les élus du SITOMAP ont choisi de privilégier le compostage individuel en distribuant gratuitement dès 2024 à ceux qui le souhaitent un composteur. Pour les habitations collectives ou pour ceux qui n'ont pas de jardin, un composteur partagé peut être envisagé. Les communes sont sollicitées à ce sujet.

Afin de répondre à l'échéance de 2024, le SITOMAP a passé un marché public de fournitures en 2023 qui a pris du retard et n'aboutit que maintenant. Aussi, les commandes et donc les livraisons de composteurs vont devoir s'échelonner sur 2024 et plus.

Depuis mai 2023, via le questionnaire ci-contre, les habitants peuvent s'inscrire auprès du SITOMAP pour demander un composteur. A ce jour, 3 600 demandes ont été formulées.

Le SITOMAP dispose aujourd'hui d'environ 600 composteurs. Les 600 premiers demandeurs sont actuellement contactés pour assister à des réunions à l'issue de laquelle le composteur est remis. Le référent biodéchets au SITOMAP, présente aux participants en quoi consiste le compostage et répond aux différentes questions.

Environ 15% de la population du territoire composte déjà.

Un des enjeux majeurs du compostage est de réduire les ordures ménagères.

On estime la part des biodéchets dans le bac noir à environ à 30%.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour la planète !



Possédez-vous un composteur individuel ?  oui  non

Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ?  oui  non

Si non, souhaitez-vous en avoir un ?  oui  non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ?  oui  non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ?  oui  non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ?  oui  non

Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Nombre de personnes \_\_\_\_\_

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse : [sitomap@sitomap.fr](mailto:sitomap@sitomap.fr) ou par téléphone au 02 38 32 76 20

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le SITOMAP, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'enquête liée au composteur. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime. Vos données sont conservées 2 ans. Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées par le service administratif.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, ou vous opposer au traitement de données en contactant le 02.3832.76.20. Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse <https://www.cnil.fr/plaintes>.